

RÈGLES BUDGÉTAIRES 2017-2018

AGIR TÔT POUR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE



40 M\$ SUPPLÉMENTAIRES DANS LES SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE

18,3 M\$

DES SERVICES DE QUALITÉ POUR BIEN PRÉPARER LES ENFANTS

- Les barèmes des services directs sont bonifiés pour améliorer la qualité des services (achat de matériel éducatif et récréatif ainsi que formation du personnel de garde) (9 M\$).
- Allocation pour favoriser la transition scolaire des enfants de 4 ans (4 M\$).
- Mesure d'évaluation et d'amélioration de la qualité des services de garde (2 M\$).
- Appel de projets pour soutenir la qualité des services de garde en milieu familial (1 M\$).
- Les dépenses non salariales sont indexées pour tenir compte du coût de la vie (2,3 M\$).



11,7 M\$

UNE CHANCE ÉGALE POUR TOUS

- Bonification des interventions pour l'intégration des enfants handicapés (8,7 M\$).
- Bonification de l'allocation pour les installations recevant des enfants issus d'un milieu défavorisé (3 M\$).

10 M\$

REHAUSSEMENT DES HEURES DU PERSONNEL DE L'ALIMENTATION

- Pour assurer des repas complets et nutritifs à l'ensemble des enfants.

